



COMMUNE D'ANGEOT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
JEUDI 25 JANVIER 2024**

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 9

✓ Par suite d'une convocation en date du 18 janvier 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 25 janvier 2024, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.

✓ Était absent et ayant donné procuration : Pauline DONNA à Céline OPPENDINGER

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2024 - 6
PROJET ÉOLIEN

Les zones d'accélération des énergies renouvelables étant définies, Monsieur le Maire propose de poursuivre les démarches dans le cadre du projet éolien et demande l'autorisation des membres du conseil municipal pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après, en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre les décisions nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 janvier 2024, et de la publication le 26 janvier 2024.



Le Maire,
Michel NARDIN